

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE DIX HUIT et le 27 JUIN à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 21 JUIN 2018, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - M. Serge BALAO - Mmes Viviane LOUMESEIXO - Axelle VERDIERE-BARGAOU, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE - M. Alexis ARRAS (présent jusqu'à 19 h 15) - Mrs Bernard DUPOUY - Jesus SIMON - Eric DARRIERE - Mme Sarah DOURTHE - M. Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN

ABSENTS ET EXCUSES : Mme Marie-Josée HENRARD - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Laure FAUDEMÉR - Mme Marianne BERQUE-MANSAS - M. Alexis ARRAS (à partir de 19 h 15 - absent à partir du vote de la délibération n°10) - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Mme Régine LAGOUARDETTE - Mme Nicole COUTANT - M. Bruno CASSEN - M. Pascal DAGES - Mme France POUDEX

POUVOIRS :

- Mme Marie-Josée HENRARD qui a donné pouvoir à M. André DROUIN
- M. Francis PEDARRIOSSE qui a donné pouvoir à M. Stéphane MAUCLAIR
- Mme Laure FAUDEMÉR qui a donné pouvoir à M. Serge BALAO
- Mme Marianne BERQUE-MANSAS qui a donné pouvoir à Mme Géraldine MADOUNARI
- Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU qui a donné pouvoir à M. Jean-Pierre LALANNE
- Mme Régine LAGOUARDETTE qui a donné pouvoir à Mme Christine BASLY-LAPEGUE
- Mme Nicole COUTANT qui a donné pouvoir à M. Jésus SIMON
- M. Bruno CASSEN qui a donné pouvoir à M. Bruno JANOT
- M. Pascal DAGES qui a donné pouvoir à M. Julien DUBOIS
- Mme France POUDEX qui a donné pouvoir à Mme Sarah DOURTHE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bernard DUPOUY

OBJET : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS DU GRAND DAX POUR LA REHABILITATION DU STADE MAURICE BOYAU

Le stade Maurice Boyau, inauguré en 1958, est le témoin d'un passé et d'un présent rugbystique particulièrement riche. Par son histoire, son positionnement central et les équipements sportifs qui le composent, il représente l'infrastructure phare du maillage sportif du bassin de vie de l'agglomération dacquoise.

Son grand âge, qui fait de lui un élément patrimonial bien connu de plusieurs générations de dacquois et grands dacquois, ne lui permet plus de répondre aux enjeux et exigences modernes du sport professionnel et d'accueil du public.

La mise à niveau du stade est aujourd'hui fortement exigée par la Fédération Française de Rugby pour continuer d'accueillir les matchs de championnat professionnel. Mais au-delà de cette exigence, l'enjeu est fondamental en termes de contribution au maintien et au développement de l'attractivité économique du territoire.

En effet, cette contribution se situe à plusieurs niveaux :

- retombées économiques directes des matchs (tissu commerçant, restaurateurs...)
- retombées économiques indirectes (valorisation et promotion de l'image de marque du territoire, mise en relation d'affaires des entreprises, etc...).

Cette modernisation du stade Maurice Boyau aura donc pour objectifs :

- de rendre l'équipement conforme aux exigences et prescriptions fédérales : restructuration lourde du rez-de-chaussée de la tribune présidentielle (vestiaires, infirmerie, médias et

presse) et démolition puis reconstruction de la petite tribune actuelle (2000 places aux normes dont 500 VIP, annexes spectateurs adaptées, sanitaires, infirmerie, buvette) ;
 - de doter le club de rugby d'un équipement à fort potentiel économique (espace réceptif de 800 m² utiles en complément des places VIP), outil stratégique pour le développement de son attractivité et de ses recettes commerciales et de sponsoring,
 - de doter le territoire d'un équipement répondant au besoin actuellement non satisfait en centre-ville d'une salle de grande capacité permettant l'accueil d'événements économiques et culturels majeurs.

Le plan de financement de cette opération de modernisation du stade Maurice Boyau est le suivant :

Coût du projet

- Démolition/construction nouvelle tribune :	2 968 000 € HT
- Réhabilitation du rez-de-chaussée de la tribune présidentielle :	560 000 € HT
- Honoraires et frais annexes (18%) :	640 000 € HT
Sous-total HT :	4 168 000 €
- TVA :	833 600 €
Total :	5 001 600 € TTC

Financement du projet :

- Région Nouvelle-Aquitaine :	700 000 €
- Département des Landes :	1 000 000 €
- CA du Grand Dax :	700 000 €
- DSIL/CNDS :	500 000 €
- Ville de Dax :	2 101 600 €
Total :	5 001 600 €

Par délibération en date du 2 mai 2018, le Grand Dax a approuvé l'attribution d'un fonds de concours de 700 000 € à la Ville de Dax pour cette opération et approuvé le projet de convention joint en annexe.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR ANDRE DROUIN, MAIRE-ADJOINT
 APRES EN AVOIR DELIBERE,
 LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 33 VOIX POUR et 1 ABSTENTION, celle de Mme
 Nadine PEYRIN.**

APPROUVE le projet de convention d'attribution de fonds de concours d'un montant de 700 000 € par la Communauté d'Agglomération du Grand Dax pour la réhabilitation du stade Maurice Boyau annexé à la présente,

AUTORISE Monsieur le Premier Adjoint à signer ladite convention.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
 040-214000887-20180627-13-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
 Les jours, mois et an que dessus,
 Suivent les signatures au registre
 POUR COPIE CONFORME,
 LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN
 Présidente de la Communauté
 d'Agglomération du Grand Dax
 Conseillère Régionale Nouvelle-
 Aquitaine**

Affichée le : 28 Juin 2018

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».